

Initiation à la reconnaissance botanique

Du 22 au 23 mai 2023

du 12 au 13 juin 2023

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences de base pour identifier les plantes sauvages .

CONTENU DE LA FORMATION

Apport théorique : 7 h

➤ Reconnaissance et identification botanique: détermination et identification des grandes familles et principales espèces utilisées.

Sortie sur terrain : 7 h

- Cueillette , mise en application de la détermination
- Échanges autour des retours d'expérience des participants à la formation.

A QUI S'ADRESSENT NOS STAGES ?

Porteurs de projet, agriculteurs, salariés, artisans transformateurs, demandeurs d'emploi...

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.
Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Intervenant spécialisé en botanique.

Formation en présentiel, avec alternance d'apports théoriques et de sorties sur terrain pour phases pratiques.

Durée : **14 heures**

Horaires : **lundi et mardi : 08h30 – 17h**

Sorties terrain sur les 2 journées, selon météo et possibilités : prévoir du matériel de cueillette et une tenue adaptée pour les sorties, une loupe pour les observations botaniques.

SODALITES D'ÉVALUATION

Chaque stagiaire est évalué à tout moment par le formateur par le questionnement, l'observation, la vérification de l'apprentissage des gestes techniques, et par une évaluation formative ou autoévaluation en fin de stage.

Une attestation individuelle de formation est délivrée à l'issue de la session.

COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

22 €/heure, soit 154 € par jour et par personne.

- Statut agricole, exploitant, conjoint-collaborateur, cotisant solidaire, PPP : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès de VIVEA ; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.
- Demandeurs d'emploi : financement possible d'un parcours de formation complet dans le cadre du dispositif du Conseil Régional Occitanie ou avec votre CPF. S'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter.
- Salariés : financement entreprise ou avec votre CPF possible dans le cadre d'un parcours de formation complet. S'adresser à votre entreprise ou nous contacter.

Ce stage peut être complété par les modules :

« Transformation des plantes (en produits alimentaires) : du 24 au 26 mai 2023
ou du 14 au 16 juin 2023
ou du 6 au 8 novembre 2023

CFPPA de Lozère- site de Florac

2 place ancienne gare 48400

FLORAC

Tél : 04 66 65 65 62

cfppa.lozere@educagri.fr

www.epl-lozere.fr/formations-courtes

